



**MAIRIE DE LES MONTILS – 41120**

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU  
COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le budget primitif 2024, disponible sur le site internet de la Commune de Les Montils.

## Budget Principal Commune

### ➤ **Section de Fonctionnement :**

L'année 2023 a généré un excédent de fonctionnement de 48 331.80€. Avec la reprise du résultat antérieur (297 915.32€), le résultat cumulé de clôture s'élève à 346 247.12€.

### **DEPENSES :**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 881 928.97€.

Il faut noter que :

- Les charges à caractère général s'élèvent à 386 946.16€ en légère baisse par rapport à 2022 (391 907.00€).
- Les charges de personnel sont en hausse par rapport à 2022, 940 786.34€ en 2023 contre 871 970.82€ en 2022, liées à l'augmentation de 3.5% des fonctionnaires, le remplacement d'agents en arrêt maladie ou longue maladie
- Les atténuations de produit s'élèvent à 1 578€
- Les autres charges de gestion courantes s'élèvent à 378 923.59€ en 2023 contre 247 178.62€ en 2022 qui s'explique par le virement au budget commerce de 134 684.45 €.
- Les charges financières sont en légère baisse ~~par rapport à 2022~~

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LOIR-ET-CHER

LE : 10 AVR. 2024



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023

Chapitre	CA 2023
011 Charges à caractère général	386 946.16€
012 Charges de personnel	940 786.34 €
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	157 657.93€
014 Atténuations de produits	1 578.00 €
65 Autres charges de gestion courante	378 923.59€
66 Charges financières	14 628.40 €
67 Charges exceptionnelles	0.00€
68 Dotations provisions semi-budgétaires	1 408.55€
<b>TOTAL</b>	<b>1 881 928.97 €</b>

**Chapitre 011 Dépenses à caractère général** : il s'agit des dépenses concernant le fonctionnement des services de la commune. (Électricité, eau, carburants, entretiens divers, restauration...).

**Chapitre 012 Charges de personnel** : Il s'agit des dépenses concernant la rémunération des personnels (traitements, charges, assurances...).

**Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre section** : les opérations d'ordre sont non budgétaires n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements, ni à décaissements. Les opérations de transfert entre sections : le chapitre 042 est abondé en dépenses de fonctionnement et s'équilibre avec le compte 040 en recettes d'investissement. Elles sont demandées par la trésorerie lors de cession de bien (immobilier ou mobilier)

**Chapitre 014 Atténuations de produits** : représente le remboursement du fond de péréquation intercommunal.

**Chapitre 65 Autres charges de gestion courante** : Nous trouvons dans ce chapitre : les indemnités, le versement de subvention aux associations et les participations aux divers syndicats ou services (services incendie, Vidéo protection,...) ainsi que le virement au budget commerce.

**Chapitre 66 Intérêts de la dette** : il s'agit des intérêts concernant les emprunts souscrits par la commune.

**Chapitre 68 Dotations provisions semi-budgétaires** : permettent à la commune de constater un risque ou une charge probable à venir

### **RECETTES**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 930 260,77€.

Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

➤ sur les chapitres produits des services (cantine, ALP , ACM), impôts et taxes, dotations et participations

➤ Les autres recettes se maintiennent ou sont en légère baisse

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023

Chapitre	CA 2023
013 – Atténuations de charges	23 624.80 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	2 393.80€
70 – Produits des services	210 237.43 €
73 – Impôts et taxes	984 707.38 €
74 – Dotations et participations	540 356.51 €
75 – Autres produits de gestion courante	13 675.64 €
76 – Produits financiers	1.08 €
77 – Produits exceptionnels	155 264.13 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 930 260.77 €</b>

**Chapitre 013 Atténuations de charges** : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents en maladie.

**Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre section** les opérations d'ordre sont non budgétaire, elles n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements, ni à décaissements. Le chapitre 042 est abondé en recettes de fonctionnement et s'équilibre avec le compte 040 en dépenses d'investissement. Ces écritures sont demandées par la trésorerie lors de cession de biens (immobilier ou mobilier).

**Chapitre 70 Produits des services** : correspond aux recettes générées par les services proposés à la population : cantine, l'accueil de loisirs, local jeunes.

**Chapitre 73 Impôts et taxes** : regroupe entre autres les divers impôts perçus par la commune (Taxe d'habitation, Foncier Bâti, Foncier non bâti, compensation taxe professionnelle...).

**Chapitre 74 Dotations et participations** : regroupe les dotations de l'Etat, dotations et participations des communes ou des services publics (convention CAF,...).

**Chapitre 75 Autres Produits de gestion courante** : il s'agit des revenus des immeubles de la commune.

**Chapitre 77 Produits exceptionnels** : ce chapitre regroupe les remboursements d'assurance en cas de sinistre et les cessions de la commune.

### ➤ Section d'Investissement :

#### DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 456 366.10€.

Les projets 2023 ont été : aménagement Route des Etangs, installation pompe à chaleur à la cantine, climatisation salle Alp et dortoir, aménagement bâtiment arrière Mairie, éclairage public rue Creuse...

Concernant les emprunts, il s'agit du remboursement du capital des emprunts de la commune.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023

Chapitre	CA 2022
20 Immobilisations incorporelles	6 551.93€
21 Immobilisations corporelles	294 995.77€
16 Emprunts	78 221.80€
23 immobilisations en cours	942.38€
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	2 393.80€
041 –Opérations patrimoniales	73 260.42
<b>TOTAL</b>	<b>456 366.10€</b>

### RECETTES

Les recettes s'élèvent à 562 935.70€ dont 240 928.25€ d'excédents de fonctionnement capitalisés.

- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : 50 481.43 € perçus en 2023 : le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année N-2.
- Taxe d'aménagement : 15 796.39€
- Les subventions reçues : 10 428.24€

## RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023

Chapitre	CA 2023
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	157 657.93€
041 – Opérations patrimoniales	73 260.42€
10 Dotations, fonds divers et réserves	307 206.07€
13 Subventions d'investissement	10 428.24€
20 immobilisations en cours	14 383.04€
<b>TOTAL</b>	<b>562 935.70€</b>

## Budget annexe Regroupement de commerce

### ➤ Section de fonctionnement :

L'année 2023 a généré un excédent de fonctionnement de 178 306.57€ dont 31 007.79€ d'excédent reporté de 2022.

Les dépenses s'élèvent à 19 505.34€ qui concerne, les travaux de transformation du Relais Poste, le paiement de la taxe foncière.

Les recettes s'élèvent à 166 804.12€ et sont constituées par les revenus des immeubles et le virement du budget commune.

### ➤ Section d'investissement :

Le résultat de clôture de 2023 est de – 137 215.03, les dépenses sont essentiellement pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, des remboursements en capital des emprunts. Ce déficit sera couvert par l'excédent de fonctionnement.